

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Convocation : 24 juin 2020

Membres : 11 Présents : 09 Absents : 2 Votants : 11 Public : 0

L'an deux mille vingt, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Pauline DEVOS, Denis FERDY, Claire GARRIGUE LANGLOIS, Jessica HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Dominique POTIER, Grégory THOUIN

Absents excusés : Guillaume LEMENAGER, Fanny COLBOC

Secrétaire de séance : Jessica HUYGHE

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
3. BUDGET :
 - Vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion de 2019
 - Affectation des résultats
 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
 - Vote du budget primitif 2020
4. TRAVAUX DE VOIRIE
 - Gravillonnage de la place de l'église (SITE)
5. ACQUISITION DE MATERIEL
 - Rétroprojecteur
 - Portable pour astreinte
 - Matériel et outillage
6. POINT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS
 - Commissions municipales
 - Délégations
7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
 - CCID : proposition d'une liste de contribuables

En l'absence de Guillaume LEMENAGER, maire, excusé, et selon les dispositions de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par Isabelle AUBRY, première adjointe.

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE

Jessica HUYGHE est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du conseil du 1^{er} juin 2020 est approuvé à l'unanimité et signé.

3. BUDGET

3.1. Vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion de 2019

Informations

L'examen du compte administratif 2019 montre les bilans suivants :

- en fonctionnement, la commune a dépensé 132 492,72 € et a généré 136 623,85 € de recettes. Le budget de fonctionnement est excédentaire de 4 129.13 € ;
- en investissement, la commune a dépensé 43 551,93 € et généré 34 287,24 € de recettes. Le budget d'investissement est déficitaire de 9 264,69 €.

Décision

Il est procédé au vote du compte de gestion, après la sortie du président de séance, Isabelle AUBRY.

Par 8 voix pour et 0 voix contre, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3.2. Affectation des résultats

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, le vote de l'affectation des résultats est repoussé au 10 juillet 2020, en raison de l'absence du maire.

3.3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Informations

Le montant des taux d'imposition permet de définir les recettes de fonctionnement de la commune. Suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation, les communes peuvent recevoir une compensation de l'Etat. Pour Sainte-Croix-sur-Mer, la compensation accordée s'élève à 29 317 €.

En 2019, les taux étaient fixés comme suit :

- taxe foncière bâti : 11%, soit un produit de 14 157 € ;
- taxe foncière non bâti : 17,80%, soit un produit de 3 542 €.

Pour rappel, la dernière révision des taux date de 2018. A l'époque, une baisse des taux communaux avait été votée pour compenser la hausse des taux intercommunaux.

Si les taux 2019 sont maintenus en 2020, il peut en être attendu un montant de 17 699 € auxquels s'ajoute la compensation de l'Etat, soit 47 016 €.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, les taux d'imposition des taxes directes locales sont maintenus à 11% pour le foncier bâti et 17,80% pour le foncier non bâti.

3.4. Vote du budget primitif 2020

Le projet de budget 2020 a été élaboré par la commission finances, lors de sa réunion du 23 juin 2020. Isabelle AUBRY procède à la présentation du projet de budget 2020.

Dépenses d'investissement pour un total prévisionnel de 35 601,67 €

- report du déficit 2019 (5 732,09 €) ;
- remboursement du capital des trois emprunts communaux en cours (7 069,58 € annuels, emprunts contractés lors de mandats précédents pour l'enterrement des réseaux, la salle communale et le clos Saint-Martin) – pour information, les intérêts de ces prêts sont payés dans la section « dépenses de fonctionnement » ;
- travaux de voirie à prévoir : réfection de la rue du Bout-Caïn, gravillonnage de la place de l'église, réfection du talus du bout de la rue du Bout-Caïn (20 400 €) ;
- outillage pour l'employé communal (2 000€) ;
- acquisition du vidéoprojecteur (400€).

Recettes d'investissement pour un total prévisionnel de 35 601.67 €

- compensation de la TVA (6 000 €) ;
- recettes de la taxe d'aménagement (1 800 €) ; l'estimation correspond au montant perçu l'année dernière (il s'agit de la part des droits de mutation immobilière revenant à la commune) ;
- un report obligatoire des recettes de fonctionnement correspondant au déficit en investissement constaté en 2019 (5 732,09 €).

La section investissement est à l'équilibre.

Dépenses de fonctionnement pour un total prévisionnel de 166 972.06 €

Les montants apparaissant dans cette section ont été fixés selon les dépenses 2019 et ajustée selon les dépenses déjà faites en 2020.

Certaines dépenses de fonctionnement sont évaluées à la baisse en raison d'une baisse d'activité prévisible (dépenses de carburants, travaux de voirie).

D'autres en revanche, sont revues à la hausse comme les fournitures de voirie (pour la réfection des peintures de signalisation de la voie partagée rue de Banville et la signalisation des interdictions de stationner), l'entretien des terrains (suite à la baisse du nombre de jours d'intervention du nouvel employé communal, l'entretien des espaces verts a été confié à une société extérieure), l'hydrocurage des réseaux (dans la perspective des travaux de la rue du Bout-Caïn et es interventions au niveau du chemin de la mare au roi).

Les charges de personnel sont globalement en baisse suite à la baisse du nombre de jours d'intervention de l'employé communal. Les indemnités des élus ont en revanche augmenté, en conséquence de la révision des taux votée dans la loi « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019.

Un report de 22 069,58 € est anticipé vers la section d'investissement pour obtenir l'équilibre

Recettes de fonctionnement pour un total prévisionnel de 211 151.99 €

Le montant des recettes de fonctionnement correspond au résultat de clôture de l'exercice 2019 augmenté des dotations d'Etat consenties à la commune.

La clarté de l'exposé est soulignée par l'ensemble des membres présents.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, le vote définitif du budget est repoussé au 10 juillet 2020, en raison de l'absence du maire.

4. TRAVAUX

Rappel de la situation

Suite à des travaux de raccordement effectué par Enedis, il avait été conclu par l'équipe du mandat précédent de procéder au regravillonnage à l'identique de la place de l'église. Le coût de la pose de bicouche est partagé entre Enedis, responsable des travaux, et la commune.

La part de la commune s'élève à 2 332 € TTC, réalisés par l'entreprise SLTP.

Les travaux auront lieu début juillet 2020.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, le montant des travaux est voté à l'unanimité.

5. ACQUISITION DE MATERIEL

5.1. Rétroprojecteur

Informations

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2020, le conseil municipal avait voté l'acquisition d'un vidéoprojecteur destiné à faciliter les travaux des conseillers.

Il est proposé l'achat d'un modèle à 319,90 TTC.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, le montant de l'achat est voté à l'unanimité.

5.2. Portable pour astreinte

Informations

Jessica HUYGHE et Dominique POTIER proposent aux membres du conseil municipal de procéder à l'achat d'un téléphone portable d'astreinte :

- Ce téléphone permettra aux membres du conseil de relever aisément les courriels de la commune, en l'absence de la secrétaire de mairie, et ainsi de faire suivre les informations importantes (report d'une levée d'ordures ménagères par exemple) ;
- Le numéro de la ligne sera communiqué aux habitants qui peuvent avoir besoin de contacter la mairie en-dehors des horaires d'ouverture du secrétariat pour signaler un problème (dysfonctionnement de l'éclairage public par exemple) ;
- Ce téléphone d'astreinte pourra servir de point de contact unique aux forces de l'ordre en cas de besoin ;
- Sur son abonnement téléphonique actuel, la mairie est régulièrement en dépassement de forfait dû aux appels passé vers des lignes portables ; l'acquisition d'une nouvelle ligne pourra être l'occasion de remédier à cette dépense inutile.

Jessica HUYGHE a procédé à une étude de marché rapide : selon l'opérateur choisi, la dépense mensuelle se situe entre 5 et 20€ par mois, auxquels s'ajoute l'achat d'un téléphone (à partir de 49€).

Les modalités précises d'abonnement doivent encore être détaillées, et notamment le choix de l'opérateur - le réseau Orange passant très mal à la mairie, il pourrait s'avérer utile d'en choisir un autre.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, la décision d'acquérir un téléphone portable d'astreinte est adoptée à l'unanimité.

5.3. Matériel et outillage

Informations

Dans la perspective de l'été, des travaux d'amélioration sont envisagés au clos Saint-Martin dont la pose d'un bardage pour fermer partiellement la terrasse, en remplacement d'une bâche provisoire.

L'achat du matériel s'élève à 496.69 €.

Thierry COIFFIER et Claire GARRIGUE-LANGLOIS évoquent que d'autres travaux pourraient également être envisagés, afin de rendre l'ancienne laiterie plus fonctionnelle lors des locations : travaux d'électricité pour permettre l'éclairage de la terrasse en soirée, pose de briques de verre et d'un volet côté bar pour fermer les ouvertures, installation de portes métalliques, acquisition d'un petit frigo.

Éric LECHEMINANT relève que de tels travaux sont de nature à changer le projet initial du clos Saint-Martin qui se voulait un lieu ouvert à tous.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, le montant de l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation du bardage est voté à l'unanimité.

L'étude de nouveaux travaux d'amélioration est confiée conjointement à la commission Animation et à la commission Voirie, bâtiments, travaux.

6. POINT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS

6.1. Commissions municipales

Commission Voirie, bâtiments, travaux

La commission Voirie, bâtiments, travaux s'est réunie le 8 juin 2020 afin de lister l'ensemble des travaux nécessaires dans la commune. Certains chantiers se révélant moins urgents ont été repoussés en 2021, ce qui permettra également de mieux les préparer dans la perspective de demandes de subventions.

Une visite de l'église a été réalisée le 1^{er} juillet 2020 par Bertrand LEGUILLON, architecte de la CAUE du Calvados, en présence de Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER, Denis FERDY, Thierry COIFFIER, Jessica HUYGHE. Les actions à mener concernent :

- reprises de maçonnerie en particulier sur les contreforts des murs nord et sud,
- traitement anti-vrille des bancs et stalles de la nef et du chœur,
- ventilation des faux-planchers sous les bancs et stalles de la nef et du chœur,
- nettoyage de la sacristie et du clocher,
- surveillance de la fissure dans le pignon est de l'église qui pourrait être due à un problème de charpente,
- surveillance de la fissure sur le mur sud de la sacristie.

La commission Voirie, bâtiments, travaux établira un programme de ces travaux.

Commission Animation

Suite à une réunion avec l'ASCPA mercredi 24 juin, la commission d'animation propose de clarifier le fonctionnement futur de la mairie avec ses associations : l'ASCPA ou le Petit Troc'heure peuvent prendre en charge l'organisation de certains événements en échange de subventions plus importantes et d'un meilleur équilibre dans l'organisation des festivités dans la commune.

6.2. Délégations

Comité des Ecoles (STM)

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 30 juin 2020 : l'ouverture d'une classe à la rentrée 2020 est confirmée. Une nouvelle institutrice doit arriver en septembre pour prendre en charge les petits/moyens à la place de l'institutrice actuelle qui prendra en charge les CE1/CE2.

Les effectifs à la rentrée 2020-2021 sont de 141 élèves.

Globalement, le bilan de la gestion de la crise due à la COVID-19 est très positif, tous les enfants sont revenus (sauf 3). L'école propose, si une nouvelle épidémie devait survenir, d'organiser des points d'accès aux matériels informatiques, sur l'ensemble des trois communes du RPI pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pour les fêtes de Noël, la commission Animation de Sainte-Croix-sur-Mer a proposé d'élargir le spectacle de fin d'année à l'ensemble des enfants de l'école (et non pas seulement aux enfants de Sainte-Croix). Cette proposition a été transmise aux autres mairies relevant du RPI.

Syndicat d'assainissement Banville Ste-Croix-sur-mer

Suite à la réunion du 15 juin 2020, Éric LECHEMINANT a été élu président et Thierry COIFFIER vice-président.

Une visite de la station d'épuration de Roselière est proposée aux équipes municipales de Sainte-Croix-sur-Mer et de Banville.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. CCID : proposition d'une liste de contribuables

Informations

Une liste de 24 candidats comprenant l'ensemble des membres du conseil et 14 habitants de la commune doit être transmise aux services fiscaux qui procéderont, par tirage au sort, à la désignation de 6 titulaires et 6 suppléants.

Liste des contribuables susceptibles d'être désignés commissaires de la CCID :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| - GUILLAUME LEMENAGER | - ISABELLE AUBRY |
| - DOMINIQUE POTIER | - JESSICA HUYGHE |
| - FANNY COLBOC | - PAULINE DEVOS |
| - GREGORY THOUIN | - DENIS FERDY |
| - CLAIRE GARRIGUE-LANGLOIS | - THIERRY COIFFIER |
| - ERIC LECHEMINANT | - LOIC HENRY |
| - FRANCOISE CHATELLIER | - LYSIANNE COIFFIER |
| - DENIS DUPONT | - SANDRINE LEMENAGER |
| - AURELIEN UTEZA | - SOPHIE UTEZA |
| - VIRGINIE CLEOPHAX | - MYRIAM FERDY |
| - RENE GERLET | - JEAN-MARIE COULIBEU |
| - SYLVIE MATHURIN | - STEPHANIE LAIRIE |

7.2. Désignation des grands électeurs pour les sénatoriales 2020

Informations

La Calvados fait partie des départements devant renouveler ses sénateurs en septembre 2020. La commune doit donc désigner un grand électeur ainsi que trois délégués. Les candidats peuvent se présenter seuls ou sur liste, complète ou incomplète. Le vote est déterminé par un scrutin majoritaire à deux tours.

Par circulaire interministérielle transmise en préfecture le XXX, ce vote doit impérativement se tenir le 10 juillet avant 20h.

Un nouveau conseil municipal sera convoqué à cette date afin de procéder au vote.

7.3. Vote d'une autorisation de dépense en investissement

Informations

Afin de simplifier le circuit de certaines dépenses, il est proposé au conseil d'autoriser qu'il soit possible de faire des dépenses en investissement pour du petit matériel sans délibération préalable, dans la limite de 500€ par dépense et avec un plafond annuel de 3 000 €.

Claire GARRIGUE-LANGLOIS demande à ce qu'une telle autorisation n'aboutisse pas à perdre la vigilance sur les dépenses effectuées.

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, la mesure est adoptée.

7.4. Lutte contre les rats

Informations

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, la commune a sollicité la société FRELONS & CO, spécialisée dans la lutte contre les nuisibles et avec laquelle la communauté de communes a également conventionné pour encadrer la lutte contre les frelons asiatiques.

La société propose de procéder dans un premier temps au repérage des foyers par la pose d'appâts non létaux. Il est nécessaire de signaler en mairie toute possibilité d'infestation. La présence de rats est en général constatée autour des piscines, des poulaillers et des maraichages.

Dans un second temps, la société pourra poser des pièges. Le prix sera fonction du nombre de foyers détectés et du type de pièges choisis (chimique ou non).

Décision

Par 9 voix pour et 0 voix contre, le recours à la société FRELONS & CO est adopté.

7.5. Location du clos Saint-Martin

Informations

La mairie a reçu une demande de location du clos Saint-Martin pour une durée d'une semaine à la fin du mois d'août pour une fête familiale. Le terrain ne permettant pas d'y faire du camping, la durée de la location demandée a été ramenée à un week-end.

7.6. Réunions associatives dans les locaux communaux

Informations

La sous-préfecture de Bayeux ayant confirmé que, depuis le 21 juin 2020, des réunions pouvaient avoir lieu dans les locaux communaux, **dans la mesure où les gestes barrière sont respectés**, il est à nouveau possible de se réunir à la maison des associations.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance